

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 06 juillet 2023

n° 131-23 C

**Objet : RS - Emploi non permanent sous contrat de projet - Coordonnateur du Plan logement d'abord**

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

**• étaient présents : 45**

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Corinne Charles - Franck Morat
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoiz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

**• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22**

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Claudine Bonilla à Gaëtan Pauchet - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Philippe Cordier à Benoit Perrotton - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sabrina Haerincq à Corinne Charles - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoiz - de Thierry Repentin à Aurélie Le Meur - de Farid Rezzak à Isabelle Dunod - de Daniel Rochaix à Eric Delhommeau - de Alain Saurel à Jean-Maurice Venturini - de Bruno Stellian à Jean-Marc Léoutre - de Alain Thieffent à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Marie Bénévisse

**• conseillers excusés : 14**

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Thierry Tournier

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 06 juillet 2023

délibération n° 131-23 C

objet **RS - Emploi non permanent sous contrat de projet - Coordonnateur du Plan logement d'abord**

---

Philippe Gamen en l'absence de Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que suite à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en matière de logement, Grand Chambéry a été retenue pour mettre en œuvre un programme d'actions bénéficiant d'un cofinancement de l'Etat pendant 2 ans.

Dans le cadre de ce plan, Grand Chambéry a créé un emploi non permanent de coordonnateur du Plan logement d'abord, faisant l'objet d'un contrat de projet de 2 ans à la direction de l'urbanisme et du développement local afin d'administrer, coordonner et animer la démarche du Plan logement d'abord.

Suite à la poursuite du soutien financier de l'Etat aux collectivités territoriales pour une 3<sup>e</sup> année, Grand Chambéry a acté, par délibération du 11 mai 2023, le principe de la poursuite de l'AMI Logement d'abord pour cette durée, sous réserve d'obtention des financements de l'Etat.

Il convient donc de modifier la durée de création de ce poste faisant l'objet d'un contrat de projet pour la durée correspondante.

**Vu** les délibérations n° 074-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 et n° 109-21 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2021 relative à la création d'un emploi non permanent sous contrat de projet de coordonnateur du Plan logement d'abord,

**Vu** la délibération n° 079-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 relative au rapport d'exécution de la convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan logement d'abord » pour la 2<sup>e</sup> année, et à la prolongation de l'AMI,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** modifie la durée de création du poste non permanent d'attaché territorial faisant l'objet d'un contrat de projet afin de prendre en compte la poursuite de l'AMI Logement d'abord pour cette durée, sous réserve d'obtention des financements de l'Etat,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir,

**Article 3 :** inscrit les crédits correspondants au budget.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **131-23 C**

Objet de l'acte : RS - Emploi non permanent sous contrat de projet - Coordonnateur du Plan logement d'abord

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 11 juillet 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230711-lmc1H29750H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29750H1

Date de transmission en Préfecture : 11 juillet 2023

Date de réception en Préfecture : 11 juillet 2023

Publication sur le site internet: mardi 11 juillet 2023